



COMMUNE
DE
LAVIGNY

REQUETE EN ELAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES / 25.003

Conformément à l'art. 4 al. 4 du Règlement communal sur la protection des arbres et à l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), la Municipalité de Lavigny soumet à l'affichage au pilier public la demande suivante :

Lieu-dit ou rue :	:	Chemin des Pommeries 5
Parcelle N° :	:	432
Propriétaire(s)	:	Etienne Ganz
Objet(s)	:	Abattage d'un épicéa blanc
Affichage au pilier public :	:	du mardi 1^{er} juillet au mercredi 30 juillet 2025

Le dossier est déposé au Greffe où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Toute remarque, observation ou opposition est à formuler dans le cadre du délai légal par courrier ou directement au greffe, pendant les horaires d'ouverture du bureau communal.

LA MUNICIPALITE